

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Sud Management Entreprises est habilité par l'INRS sous le numéro 1083999/2017/SST-01/O/01

PROGRAMME

A- INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT :

1. Situer le cadre juridique de l'intervention du SST :

- o -dans l'entreprise et hors de l'entreprise

2. Réaliser une protection adaptée :

- o l'alerte aux populations
- o reconnaître les dangers persistants qui menacent la vie de la victime
- o supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger

3. Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir :

- o Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- o Saigne ? s'étouffe ? parle ? respire ?

4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou de l'établissement

- o les différents éléments du message d'alerte
- o identifier qui alerter et dans quel ordre
- o choisir parmi les personnes celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- o transmettre les éléments du message aux secours appelés ou à la personne choisie, les éléments du message et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

5. Secourir la ou les victimes de manière appropriée :

- o déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la victime
- o mettre en œuvre l'action choisie en utilisant les techniques de secourisme
- o vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime jusqu'à l'arrivée des secours et adapter la conduite à tenir

B- METTRE SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

1. Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- o appréhender les notions de base en prévention des risques
- o situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

2. Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention

- o repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- o supprimer, réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

3. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.

- o identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- o définir les différents éléments et les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

C- EVALUATION DES SST (conformément au référentiel de compétence V5.08/2016)

Au cours de la formation les évaluations formatives permettent d'évaluer la progression des stagiaires.

En fin de formation, deux épreuves certificatives permettent une évaluation distincte de chaque compétence

Les critères figurent sur une grille de certification individuelle (doc INRS)

Le certificat est obtenu dès lors que le stagiaire a **participé activement à toute la formation** et a **acquis l'ensemble des compétences**.

Le certificat est **valable 24 mois**. A la fin de cette période, il devra suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois

Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation continue, est réputé détenir l'unité d'enseignement "Prévention et secours civique de niveau 1 "(PSC1) conformément à la réglementation en vigueur

La périodicité des sessions de MAC est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite, d'en rapprocher la périodicité

Public

Toute personne souhaitant devenir SST

Pré-requis

Connaître la langue française

Résultats attendus

Répondre aux obligations du **Code du Travail : art R 4224-15**

Pouvoir intervenir en qualité de SST de manière adaptée et conforme en matière

- o de secours : porter secours à une personne victime d'un accident ou d'un malaise
- o de prévention au sein de l'entreprise

Objectifs pédagogiques

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées par le référentiel de l'INRS

Méthodes pédagogiques

Exposés, démonstrations et échanges
Simulations et cas concrets (mise en situation)

Matériel pédagogique

Mannequins : adultes –enfants –nourrissons avec peaux de visage individuelles
Un défibrillateur de formation- Tapis
Maquillages et accessoires divers pour simulation- Vidéoprojecteur
Aide-Mémoire SST remis à l'issue du stage

Durée

2 jours soit 14h de face à face pédagogique (pour un groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum)

Nature de la sanction

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail qui sera soumis à l'acquisition des compétences selon le référentiel de certification de l'INRS transcrits dans la grille individuelle

Calendrier 2020

AGEN :13-23 janv. / 03-10 févr. / 10-20 mars / 01-08 avril/ 19-26 mai / 05-12 juin / 06-07 juillet/ 14-21 sept. / 06-13 oct./ 17-24 nov. / 10-17 déc.

MARMANDE : 13-20 janv. / 13-20 févr./ 20-27 mars / 09-16 juin / 15-22 sept. / 01-09 oct./ 16-23 nov. / 14-15 déc.

PERIGUEUX : 27-28 janv. / 20-21 févr. / 09-10 mars / 02-03 avril / 14-15 mai / 08-09 juin / 07-08 sept. / 01-02 oct. / 23-24 nov. / 10-11 déc.

VILLENEUVE/LOT : 27-03 avril/ 08-15 juin / 30 nov.-08 déc.

VALENCE D'AGEN : 30-31 mars / 11-18 déc.

LANGON :15-22 septembre

Tarif

250 € HT (300€ TTC)

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82